ᓄᓇᕗᑦ ᒪᓕᒐᓕᐅᕐᕕᐊ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

L'Assemblée législative recommande la reconduction du mandat de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

IQALUIT, Nunavut (le 4 mars 2010) – L'Assemblée législative a recommandé aujourd'hui la reconduction de Madame Elaine Keenan Bengts à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour un autre mandat de cinq ans.

L'article 61 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* stipule que le commissaire du Nunavut doit, sur recommandation de l'Assemblée législative, nommer le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Il s'agit d'un poste de haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative.

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la Loi. Il lui incombe notamment de veiller à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu de la Loi. Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée doit présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

« Madame Keenan Bengts est celle qui occupe un poste de haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative depuis le plus longtemps, » a indiqué le président de l'Assemblée, James Arreak. « Les députés ont clairement exprimé leur confiance en elle. »

Madame Keenan Bengts a été nommée à titre de première commissaire à l'information et à la protection de la vie privée en 1999. Elle agit également à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest. Elle réside depuis très longtemps au Nord et est membre non résidente du barreau du Nunavut.

-30-

Pour plus d'information, veuillez contacter :
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative
Tél. : (867) 975-5000